

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : **RENFORCEMENT CONTROLE SANITAIRE**

**ADDUCTION CACEM**

Exploitant : ODYSSEI

Commune : **FORT-DE-FRANCE**



Prélèvement et mesures de terrain effectués pour le compte de l'ARS, par LTA - S. ADENET-LOUVET le 25 mai 2020 à 11h05  
Installation (Code): UNITE DE DISTRIBUTION FORT DE FRANCE MEDAILLE (000059)  
Point de surveillance (Code) : FDF/MEDAILLE OTANKINI ROBINET EXTÉRIEUR (0000000089)  
Analyse effectuée : D1

Référence laboratoire : H\_E\_20.932.1 [LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES DE MARTINIQUE (9722)]

Prélèvement n° 97200100146

**CONCLUSION SANITAIRE**

Eau potable au vu des paramètres recherchés, naturellement faiblement minéralisée. Toutefois, la présence de microorganismes revivifiables est à surveiller.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
ASPECT (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
ODEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
SAVEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
TEMPÉRATURE DE L'EAU (DOM)	25,6	°C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
PH	7,5	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
CHLORE LIBRE	0,24	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
CHLORE TOTAL	0,28	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,11	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
PH	7,8	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
<b>CONDUCTIVITÉ À 25°C</b>	<b>106</b>	<b>uS/cm</b>	<b>200</b>	<b>1100</b>		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	3	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	2	n/mL				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1	n/(100mL)		0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1	n/(100mL)				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1	n/(100mL)				0

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>  
Le bilan qualité joint à la facture d'eau sur <http://ars.martinique.sante.fr>

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Validé le 04 juin 2020  
Le Directeur de la  
Veille et Sécurité Sanitaires  
Alain BLATEAU

Merci de conserver ce document affiché jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles